

La fin de la guerre ne s'accompagne pas pour autant d'un retour à une vie normale, la vie d'avant 1939.

Les restrictions et pénuries persistent (*ci-contre, à droite*).

Les dégâts causés par la guerre, les combats et bombardements seront parfois très longs à être réparés et effacés.

Quant à ceux qui ont été directement touchés, affectés par la guerre, le souvenir persistera longtemps, notamment à travers l'adhésion à des associations d'anciens (déportés, résistants, prisonniers ou blessés de guerre ..).

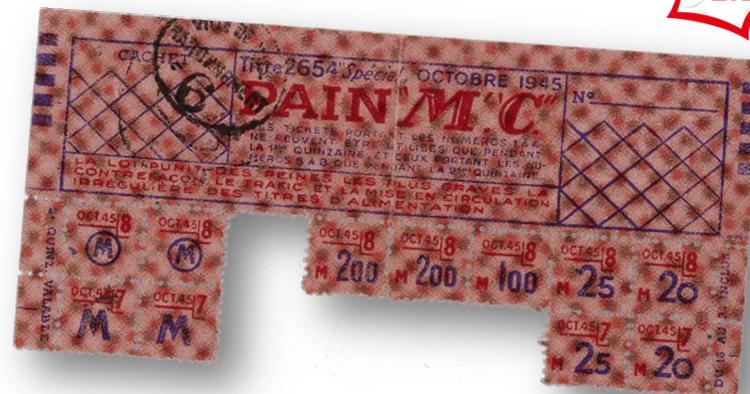
Ce souvenir a même été transmis parfois jusqu'à aujourd'hui, par des témoignages ou plus simplement par la conservation et la transmission de documents personnels datant des années 1939-45.

(documents, aimablement fourni par la famille de M. Neyret).

FÉDÉRATION NATIONALE DES DÉPORTÉS DU TRAVAIL
Ancienne carte 18469
ASSOCIATION DES DÉPORTÉS DU TRAVAIL
DU DÉPARTEMENT
Section de Roulers
NOM Neyret
PRÉNOMS Louis
NE LE 12-12-09 A Prouvaux
PROFESSION Agent de Machines
ADRESSE 82 rue des Fontaines Roulers
LE TITULAIRE [Signature]
LE PRÉSIDENT [Signature] BEUGNOT
DATE 31-3-46
DATE DE DÉPART 19-9-43
DATE DE RETOUR 25-5-45
DÉPORTÉ { RAPATRIÉ / RÉPACTAIRE / ÉVADÉ
EMPLOYEUR EN ALLEMAGNE Stuttgart
LIEU DE DÉPORTATION
CAMP'S

FÉDÉRATION NATIONALE DES DÉPORTÉS DU TRAVAIL
REGISTRÉE SOUS LE NUMÉRO N° 72401
SIÈGE SOCIAL: 55, RUE CORTAMBERT, PARIS (XVII)
ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE
1946
SIEGE SOCIAL
CARTE DE MEMBRE ACTIF
N° 5018
DÉPORTÉS DU TRAVAIL de la Seine
10 FRANCS
SOLIDARITÉ

Carnet de tickets de rationnement pour le pain, pour le mois d'octobre 1945.
<https://www.parismuseescollections.paris.fr>



Le 1^{er} décembre 1949, les tickets de rationnement disparaissent en France, en même temps que le haut-commissariat au ravitaillement.

Le rationnement avait été mis en place sous l'occupation allemande par le régime de Vichy. À partir du 23 septembre 1940, des cartes d'alimentation sont instituées dans toute la France. Avec 1200 à 1800 calories par jour et par personne [...], le rationnement est strict. À titre d'exemple, la carte de rationnement pour un Parisien donne le droit à :

- 275 grammes de pain par jour ;
- 350 grammes de viande avec os par semaine ;
- 100 grammes de matière grasse par semaine ;
- 70 grammes de fromage par semaine ;
- 200 grammes de riz par mois ;
- 500 grammes de sucre par mois ;
- 250 grammes de pâtes par mois.

Lorsque la guerre prend fin, ces restrictions ne sont pas abandonnées pour autant. En effet, la « carte de pain », supprimée en mai 1945, avait été rétablie en décembre de la même année, pour ne disparaître finalement que le 1^{er} février 1949.

<https://www.cheminsdememoire.gouv.fr/fr/la-fin-des-tickets-de-rationnement-en-france>